



Commission : Association Scolaire Intercommunale Région Echallens - ASIRE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En tant que membre de la commission de l'Association Scolaire Intercommunale Région Echallens nommé par le conseil, je vous expose les grandes lignes des activités que nous avons eues l'occasion de conduire durant les 18 derniers mois (dernier rapport en décembre 2021).

L'Association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire I, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les cantines scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Le « conseil intercommunal » joue dans l'association le rôle de conseil communal ou général dans la commune. Il est composé de délégués de toutes les communes membres de l'ASIRE.

Les membres de la commission représentant les intérêts de la commune de Montanaire sont Messieurs Julien CRISINEL, Abram POINTET (Conseil d'Etablissement CET), Flavian STOLL (Président de la Commission de Gestion CoGest) et Olivier JUNOD comme remplaçant, ainsi que Cécile CRISINEL FAVRE et Yves-Alain BIGLER (membre du Comité de Direction CoDir) pour représenter l'exécutif de Montanaire.

La commission a siégé à 5 reprises durant ces 18 derniers mois.

Les décisions préavis suivants ont été discuté et approuvés :

- 01-2022 – Octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de l'extension du site scolaire de Poliez-Pittet ;
- 03-2022 – Compte 2021 ;
- 04-2022 – Rapport de gestion 2021 ;
- 05-2022 – Budget 2023 ;
- 06-2022 – Investissement pour le changement anticipé du système de chauffage de Thierrens ;
- 01-2023 – Compte 2022 ;
- 02-2023 – Rapport de gestion 2022 ;
- 03-2023 – Crédit de construction extension du collège de Poliez-Pittet.

Lors de la séance du 25 avril 2023, la CoGest a soulevé différents points au conseil intercommunal concernant les comptes 2022 et la gestion en invitant le CoDir à procéder à quelques adaptations pour les années prochaines.

En février 2022, l'entreprise de transport a subitement annoncé à l'ASIRE la fin de ses activités, ce qui a nécessité la recherche rapide d'un prestataire pouvant assurer les diverses courses. CarPostal a répondu favorablement aux attentes et a démarré lors de la rentrée en août 2022, sans quelques problèmes qui ont été adressés par la Direction Opérationnelle.

En février 2023, le CoDir a annoncé avoir trouvé une solution pour la finalisation de la salle de gym du collège de Court Champ.

Durant les prochains mois, voire années, les éléments suivants vont faire l'objet de prises de décision significative pour l'association :

- Finalisation des investissements pour le regroupement des classes et fermeture de certaines classes dans de petites communes (sans impact pour la commune de Montanaire) ;
- Finalisation des installations d'outils modernes pour l'enseignement (ex : tableau-écran) ;
- Revue de certains contrats comme les restaurants ou les transports.

Dans l'ensemble, l'ASIRE est en avance par rapport à certaines communes vaudoises ou autre association pour proposer aux élèves des installations modernes et de qualités, tout en maîtrisant les coûts et en assurant la journée continue telle que souhaitées par le peuple vaudois.

En conclusion, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.



Flavian Stoll, rapporteur

Bureau communal
Case postale 80, 1410 Thierrens
conseil@montanaire.ch